

# LE COMITÉ DES SPORTS ET LOISIRS DE ST-ÉTIENNE

## Ça mange quoi en hiver ça?

Le Comité des Sports et Loisirs de St-Étienne, aussi appelé C.S.L, s'engage dans l'organisation d'événements sportifs et communautaires depuis plus de 30 ans. Ses membres, entièrement bénévoles, travaillent avec acharnement pour que leurs événements tels que le Festival Stéphanois, le Festi-balle, la Fête Nationale du Québec à St-Étienne, ainsi que plusieurs autres activités, soient des moments conviviaux pour les citoyens. Le comité a su se renouveler avec les années en ayant à sa tête plusieurs générations de stéphanois. L'équipe actuelle est constituée de jeunes de 20 à 35 ans qui ont vécu leur enfance dans notre municipalité.

## Et à quoi ça sert?

L'organisation d'événements nous permet d'amasser des fonds et de les réinvestir dans les installations sportives et communautaires de St-Étienne.

Voici quelques investissements faits par le C.S.L. depuis 2010:

- ◆ Investissement de 25 000\$ dans le terrain Dek Hockey St-Étienne;
- ◆ Investissement de 15 000\$ dans le cabanon sportif;
- ◆ Investissement de 10 000\$ dans les jeux de l'école primaire;
- ◆ Financement de sorties scolaires de l'École St-Étienne;
- ◆ Achat d'équipement sportif pour l'École St-Étienne;
- ◆ Plusieurs dons auprès d'organisations communautaires, levées de fonds et activités organisées par les citoyens.



## Événements à venir

Vendredi 13 mars : Tournoi de cribble et fléchettes

Samedi 14 mars : Spectacle de Yves Lambert Trio  
Membre original de la Bottine Souriante  
Places limitées. Billets en vente au dépanneur: 30\$  
Bar sur place. Ouverture des portes 19h30  
Spectacle 20h30.



Pour plus d'informations : [info@festivalstehanois.com](mailto:info@festivalstehanois.com)

## Membres actifs de la table

Alex Montpetit	Jérémy Gendron	Shannon Leblanc
Cynthia Henderson	Mathieu Mercier	Simon Montpetit
David Pouliot	Marjorie Poirier-Breton	Stephanie Pouliot

## Nos bénévoles en or

Alexis Godin, Alexandrine Brazeau, Alicia Lefebvre, André Brazeau, Dany Montpetit, Dominic Thériault, Gabrielle Lalonde, Jade Loïsele, Joanie Racine, Jocelyn Montpetit, Johanne Lalande, Jonathan Henderson, Justin Brazeau, Marc Montpetit, Mathieu Gélinas, Michaël Sauvé, Michel Mercier, Nicolas Brazeau, Philippe Mercier, Pierre Montpetit, Rosie Lalande-Bourdon, Simay Deschamps et plein d'autre beau monde.

Tu veux t'impliquer? Écris-nous  
ou viens nous voir lors d'un de nos événements.

Le 27 janvier 2020

### SÉCURITÉ CIVILE

Les catastrophes et sinistre affectant notamment l'air, l'eau potable ou l'alimentation électrique peuvent aussi se produire dans notre région. Parce que personne n'est à l'abri, chacun doit se préparer en conséquence.

Des mises à jour du plan, des formations du personnel municipal et des acquisitions d'équipements sont réalisées régulièrement pour être toujours au meilleur niveau de préparation malgré le caractère imprévisible de tout sinistre. Le conseil municipal a adopté le plan de mesure d'urgence, résolution no. 19-181, lors de sa séance du conseil du 12 novembre 2019.

La municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois vous offre la possibilité de vous inscrire à son système automatisé de message Omnivigil pour vous joindre rapidement en cas d'urgence, vous informer d'une situation importante et vous transmettre de l'information utile. Voici le lien pour vous inscrire :

➤ <https://st-etiennebeauharnois.omnavigil.com>

Les coordonnées des citoyens et citoyennes inscrits dans l'annuaire 411 ont déjà été compilées dans notre système automatisé de message. Nous vous conseillons de vérifier l'exactitude de vos renseignements, ajouter des coordonnées supplémentaires (numéro de cellulaire, adresse courriel) et de choisir les catégories d'information pour lesquelles vous souhaitez recevoir des messages.

**\*Notez que vos coordonnées sont strictement confidentielles.**

Le site Internet de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois demeurera en tout temps le point central de diffusion des communiqués.

➤ <https://st-etiennebeauharnois.qc.ca>

### CENTRE COMMUNAUTAIRE

Veillez prendre note que la personne responsable du communautaire est M. Pierre Montpetit. Vous pouvez communiquer avec M. Montpetit au 450-225-0182.

### ACTIVITÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Création Café et Table rose en fête sera de retour au centre communautaire, 430, rue de l'Église, pour un atelier de peinture sur verre et un atelier culinaire sur le thème de la St-Valentin. Ces ateliers se feront le dimanche 9 février 2020 à 10 h. Une réservation est obligatoire pour participer à cette activité. Vous devez communiquer avec Mme Marie-Ève au 450-225-4661.

### COMPTE DE TAXES

Vous recevrez d'ici quelques jours votre compte de taxes. Sur certain compte de taxes, il y est inscrit PCTFA qui signifie programme des crédits de taxation foncière agricole.

Vous pouvez nous faire parvenir trois (3) chèques aux dates suivantes soit le 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> septembre. Vous pouvez également payer votre compte de taxe par Internet ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières. Veuillez-vous assurer que les numéros de matricule sur votre compte et celui qui apparaît dans votre compte bancaire concorde, vous éviterez des délais dans l'application du paiement.

Le numéro de matricule à entrer pour vos paiements de taxe doit avoir exactement **17 caractères sans espaces ou trait d'union. Il commence avec la lettre «F» suivi de 10 chiffres et de 6 zéros «0» seulement.**

Nous vous demandons de vous assurer que votre paiement arrive au plus tard la première journée des versements, car des intérêts sont calculés automatiquement.

Si vous désirez plus d'information, veuillez communiquer avec le soussigné, il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Le 27 janvier 2020

**DÉPÔT RÔLE DE PERCEPTION**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné(e) Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, que le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2020 est maintenant terminé et déposé à mon bureau. Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus. Que ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

**BUDGET 2020**

Attendu que d'après le budget 2020 la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois aura à pourvoir au cours de l'année à des dépenses se totalisant à \$ 1 853 875;

Attendu que pour défrayer ces dites dépenses la municipalité prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$499 140;

En conséquence, il est proposé par : M. Benjamin Bourcier  
appuyé par : M. Martin Couillard

et résolu unanimement

Que pour solder la différence entre lesdites dépenses prévues et lesdits revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$1 354 735 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité afin de pouvoir au paiement des dépenses prévues au budget.

Le programme des dépenses en immobilisations est également déposé à cette même séance

**Recettes**

Taxes-----	\$ 1 114 372
Taxes égouts -----	\$ 72 163
Tarification égouts entretien -----	\$ 57 000
Tarification ordures-----	\$ 111 200
Paiement tenant lieu de taxes -----	\$ 5 000
Autres recettes de sources locales-----	\$ 463 620
Transfert -----	\$ 11 381

**Total des recettes et affectations ----- \$1 834 736**

**Dépenses**

Administration générale -----	\$ 468 666
Sécurité publique -----	\$ 260 000
Transport -----	\$ 276 350
Hygiène du milieu -----	\$ 214 579
Urbanisme et mise en valeur du territoire-----	\$ 80 300
Loisirs et Culture-----	\$ 228 160
Frais de financement -----	\$ 70 156
Fonds des dépenses en immobilisations-----	\$ 236 525

**Total des dépenses et affectations----- \$1 834 736**

**Fonds des dépenses en immobilisations**

Administration générale -----	\$ 10 550
Sécurité publique -----	\$ 44 175
Transport -----	\$ 165 800
Hygiène du milieu -----	\$ 12 500
Loisirs et Culture-----	\$ 3 500

**Total des dépenses en immobilisations ----- \$ 236 525**

Programme triennal d'immobilisations

Asphalte Rang du Vingt (travaux d'infrastructures)  
Réaménagement Église et Presbytère (projet évalué selon subvention)  
Camion incendie

Ces dépenses seront payées soit par règlement d'emprunt, soit par le fonds général, soit par une taxe spéciale, soit par une marge de crédit.

Adoptée

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS

21 janvier 2020	14 juillet 2020
11 février 2020	25 août 2020
10 mars 2020	8 septembre 2020
14 avril 2020	13 octobre 2020
12 mai 2020	10 novembre 2020
9 juin 2020	1 <sup>er</sup> décembre 2020

2 décembre 2020 – adoption budget

AVIS PUBLIC DU RÈGLEMENT NO. 2019-221 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA FIXATION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que : Lors de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019 le conseil municipal a adopté : Le règlement no. 2019-221 – Règlement concernant la fixation des taxes et compensations pour l'année 2020. Toutes les procédures d'adoption pour ce règlement ont été exécutées selon les dispositions de la Loi et qu'en conséquence, toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales de bureau situé au 489 Chemin St-Louis, St-Etienne-de-Beauharnois.

Donné à St-Etienne-de-Beauharnois ce 12 décembre 2019

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 11 février 2020, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**DM-2020-01 10, rue Fortier**

Lot : 4715834 du Cadastre du Québec

Zonage : Zone H-2

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 9 décembre 2019 une demande de dérogation mineure visant à autoriser le remplacement du lot numéro 4 715 834 par deux lots :

- Un premier lot ayant une superficie de 1619,6 mètres carrés;
- Un deuxième lot ayant une superficie de 1593,2 mètres carrés et une largeur de 42,68 mètres.

Le Règlement de lotissement numéro 2002-128, à l'article 43.2, fixe à 1875 m<sup>2</sup> la superficie minimale et à 35 m la largeur maximale d'un lot partiellement desservi et situé à moins de 100 m d'un cours d'eau.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la création de deux lots :

- Le premier ayant une superficie inférieure de 255,4 m<sup>2</sup> à la superficie minimale autorisée,
- Le premier ayant une superficie inférieure de 281,8 m<sup>2</sup> à la superficie minimale autorisée et une largeur supérieure de 7,68 mètres à la largeur maximale autorisée.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

**Nous vous souhaitons une Bonne Année 2020!**



Ginette Prud'Homme

Directrice générale et secrétaire-trésorière